

Discours de M. Camille GRAND
Directeur de la Fondation pour la Recherche Stratégique

Mesdames, Messieurs,

Je centrerai mon propos sur la question nucléaire, qui, depuis les origines, est un élément important de la relation entre la France et l'OTAN.

De la création de l'OTAN en 1949 à l'explosion de la première bombe française en 1960, la France est un allié non nucléaire qui bénéficie du parapluie nucléaire américain, comme l'ensemble de l'Europe occidentale. Si le programme atomique militaire français est bien antérieur au retour aux affaires du général de Gaulle, la IV^{ème} république plaçait ses ambitions nucléaires dans une logique atlantique et voyait dans la bombe davantage un moyen de peser dans l'Alliance que le vecteur d'une politique de grandeur.

Marquant une rupture sur ce point, le général de Gaulle en a fait à la fois le symbole et la manifestation la plus tangible du retour de la France sur la scène stratégique dans le contexte de la fin du conflit algérien. Il est intéressant de relever que l'une des premières manifestations de la prise de distance du général de Gaulle vis-à-vis de l'Alliance lorsqu'il revient aux affaires se trouve dans le domaine nucléaire. Dès le mois de mai 1959, il indique aux Etats-Unis que le stockage d'armes nucléaires ne sera pas autorisé sur le territoire français, ce qui constitue l'un des premiers gestes concrets du processus – on parle souvent d'un « processus » pour décrire la situation présente et le mouvement de rapprochement entre la France et l'OTAN des quinze dernières années, mais la décision de 1966 est également l'aboutissement d'un « processus ». La motivation du Général est la contestation d'une logique qui verrait la France accueillir des armes nucléaires sans qu'elle ait elle-même accès au secret atomique ou au

contrôle de ces armes. Il est intéressant de relever cependant que le général a accepté dans la même période, de 1961 à 1966, la mise en œuvre d'armes nucléaires américaines par les forces françaises stationnées en Allemagne, comme d'autres pays alliés l'ont fait depuis cette date. La France en avait le contrôle opérationnel, les têtes elles-mêmes restant sous contrôle américain.

A partir de 1960, les tensions très fortes autour de la création de la force de frappe vont contribuer à la prise de distance vis-à-vis de l'OTAN. Le général de Gaulle, qui l'avait clairement demandé dès 1958 avec le fameux Mémoire, se voit refuser une sorte de traitement privilégié comparable à celui dont bénéficie le Royaume-Uni depuis 1962 dans le domaine nucléaire (du fait des accords de Nassau), et ce malgré différentes ouvertures destinées à établir un partenariat nucléaire avec les Etats-Unis. Dès son retour aux affaires, le Général estime que la France est victime d'une discrimination inacceptable et le reproche sans ambages au président Eisenhower de « trouver dangereux [pour lui] de savoir ce qu'un millier de caporaux soviétiques savent déjà ».

Il se heurte même, à partir de l'arrivée de l'administration Kennedy, à une forme de politique active de frein et de critique de sa politique nucléaire, jugée par les Américains au mieux inutile, et au pire néfaste pour l'Alliance. A ce sujet, on peut se reporter au fameux discours de McNamara à Athènes en 1962, dans lequel il décrit les forces nucléaires limitées et indépendantes comme « dangereuses, coûteuses, sujettes à l'obsolescence et manquant de crédibilité comme force de dissuasion ».

Sans que ce soit notre sujet aujourd'hui, il est intéressant de noter que la France, pays ■■■

■■■ du seuil nucléaire, on dirait aujourd'hui pays « proliférant », est confrontée à la préoccupation nouvelle des Etats-Unis en matière de prolifération, que le président Kennedy exprime lui-même quand il déclare : « D'abord la France, puis un autre pays, et encore un autre, jusqu'à ce qu'une alliance très solide, et je crois très efficace, se trouve affaiblie ».

On voit bien, et je vais emprunter l'expression de Frédéric Bozo, que la France, entre 1958 et 1966, glisse « de l'insatisfaction à l'incompatibilité nucléaire », et que cela joue un rôle essentiel dans les décisions de 1966. Cette opposition américaine à la force de frappe restera très ferme jusqu'au départ du général de Gaulle, et on en verra les premiers assouplissements seulement avec la visite de Nixon à Paris en 1969.

La décision de 1966 a donc plus qu'un arrière-plan nucléaire. Elle est à la fois l'aboutissement logique d'une démarche qui se veut cohérente, et le constat d'un double échec, celui de la démarche visant à obtenir à la fois un directoire du camp occidental dans lequel la France aurait toute sa place, et un partage du secret nucléaire avec les Etats-Unis.

Il est d'ailleurs intéressant, de ce point de vue, de noter que les critiques les plus vifs de la décision de retrait de l'Alliance sont aussi les critiques de la force de frappe à l'époque ; et qu'on y trouve, outre des personnalités politiques éminentes de gauche et du centre comme François Mitterrand ou Jean Lecanuet, des personnalités comme le général Paul Stehlin, ancien Chef d'état-major de l'armée de l'Air et sénateur centriste, qui a écrit des livres virulents contre la « force d'illusion ». On trouve aussi dans les écrits de Raymond Aron, plus *mezzo voce*, cette double critique dans le grand débat des années soixante.

Pour conclure ce retour en arrière, et avant de m'intéresser à la situation présente, il est assez plaisant de relever que toute cette affaire nucléaire franco-américaine et France-OTAN du début des années soixante va en quelque sorte être à l'origine des arrangements nucléaires actuels au sein de l'Alliance. Le projet de force nucléaire multilatérale de 1963, la création du groupe de planification nucléaire après le départ de la France des structures militaires intégrées sont ainsi autant de

réponses directes à ce que l'on pourrait appeler la « prolifération réussie » de la France, les Etats-Unis étant désormais désireux d'impliquer davantage les alliés non nucléaires dans la gestion de la politique nucléaire de la France et de ne pas suivre le mauvais exemple français.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Après 1966, la question du nucléaire va mettre environ une décennie à se stabiliser. Ce sera chose faite avec la déclaration d'Ottawa en 1974, qui marque un réel tournant et demeure aujourd'hui encore la base de la relation nucléaire entre la France et l'OTAN. Cette déclaration reconnaît « l'apport des forces nucléaires indépendantes françaises et britanniques au renforcement global de la dissuasion de l'Alliance », ces forces se voyant reconnaître un « rôle dissuasif propre ».

Pour les historiens, il est intéressant de relever le rapprochement qui a suivi. Dans la période 1975 – 1976, on a vu toute une série de discours du président Valéry Giscard d'Estaing, du Premier ministre Jacques Chirac, ou du général Méry, Chef d'état-major des armées, indiquer qu'au fond, la manœuvre nucléaire ne pouvait pas être indifférente à la défense des alliés et se dérouler sans liaison avec l'Alliance. C'est l'époque du débat autour du concept de « sanctuarisation élargie ».

Depuis cette date, et sans renoncer à sa position originale, la France a été partie prenante à tous les débats nucléaires transatlantiques au premier rang desquels la crise des Euromissiles, pendant laquelle le président Mitterrand s'est exprimé avec force en faveur du déploiement des missiles Pershing II devant le Bundestag en 1983 dans l'un des plus grands débats nucléaires qu'ait connus l'Alliance.

Aujourd'hui, il est frappant de constater les points communs entre la politique nucléaire de la France et celle de l'OTAN, avec une conception que l'on pourrait qualifier de gardée, voire de conservatrice, consistant à considérer que la dissuasion nucléaire est un élément essentiel de la politique de défense, et également une certaine prudence qui se manifeste à l'égard de la problématique du désarmement et de l'abolition nucléaires. Depuis le fin de la Guerre froide, les concepts nucléaires respectifs de l'Alliance et de ■■■

■ ■ ■ la France se sont même singulièrement rapprochés, à mesure que s'éloignait la perspective de la bataille nucléaire si souvent et si justement critiquée dans le débat stratégique français.

Quel est donc l'enjeu nucléaire aujourd'hui dans le vaste débat sur la France et l'OTAN ? Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 a posé des règles du jeu assez claires sur ce point, qui restent à l'ordre du jour puisqu'il a indiqué que l'indépendance nucléaire de la France était un des principes fondateurs de notre politique de défense.

Le *Livre blanc* a formulé les choses de la manière suivante : « Les capacités nucléaires, comme la stratégie de dissuasion française, restent hors du cadre de l'OTAN. La France considère que la déclaration d'Ottawa de 1974 et le Concept Stratégique de 1999, qui reconnaissent la contribution de ses forces et de celles du Royaume-Uni à la capacité de dissuasion de l'Alliance, continuent d'être les seules références pour ce qui concerne les relations entre sa force de dissuasion et la doctrine nucléaire de l'OTAN ». Cette orientation a depuis été confirmée à plusieurs reprises par le président de la République.

Donc, sans me lancer dans l'exégèse d'un texte sophistiqué, je voudrais simplement relever la volonté ferme de maintenir une indépendance absolue sur la décision nucléaire et le signal que la rénovation de la relation avec l'OTAN ne saurait s'accompagner d'un doute sur ce point. Cependant, les références à la déclaration d'Ottawa et au Concept stratégique montrent également que la France est à l'aise avec les bases actuelles de la politique nucléaire de l'Alliance, qu'elle ne critique d'ailleurs plus depuis une quinzaine d'années, d'autant plus que celle-ci reconnaît pleinement la contribution française.

Avant de conclure, je souhaite ajouter un dernier point qui me semble important : alors que s'ouvre une forme de nouveau « grand débat » nucléaire, qui porte aussi bien sur l'avenir de la dissuasion que sur les perspectives de désarmement, les risques de prolifération ou l'articulation avec les projets de défense antimissiles, et que la politique nucléaire de l'OTAN elle-même va faire l'objet d'une réflexion dans le cadre du futur Concept stratégique, il me semble nécessaire,

sinon essentiel, que la France n'hésite pas à prendre part à ce débat qui, qu'elle le veuille ou non, la concerne directement. Qui pourrait croire, en effet, que, par exemple, le retrait des forces nucléaires américaines stationnées en Europe ne serait pas une décision importante pour la France ?

On le voit, la question nucléaire, même si cela se fait plus discrètement depuis la fin de la Guerre froide, fait depuis cinquante ans partie intégrante du débat sur l'Alliance. Elle a motivé, pour une large part, les choix de 1966 dans le contexte que j'ai décrit.

Aujourd'hui et *a contrario*, nul ne conteste plus le choix de l'indépendance nucléaire fait par la France et encore confirmé dans le *Livre blanc*, ni l'apport de la dissuasion française à la sécurité de l'Alliance. Dans le même temps, le débat nucléaire reprend au sein de l'OTAN et au delà ; la France, tout comme ses alliés nucléaires et non nucléaires, doit y prendre toute sa part.

Je vous remercie ■

WWW.FRSTRATEGIE.ORG